Conseil d'administration
Séance du 25 juin 2024
Délibération n°2024-059

Création du Service de Santé Étudiante (SSE)

Le conseil d'administration

Vu le Code l'éducation, notamment les articles D714-20 à 27 ;
Vu le décret n°2023-178 du 13 mars 2023 relatif aux services universitaires et interuniversitaires de santé étudiante ;
Vu la circulaire du 27 mars 2023 relative à la réforme du dispositif de santé en faveur des étudiants et usagers de l'enseignement supérieur ;
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;
Vu l'avis favorable unanime du Comité Social d'Administration de l'UBS en date du 10 juin 2024 (délibération 2023-24_CSA_28) ;

Le décret n°2023-178 du 13 mars 2023, explicité par la circulaire du 27 mars 2023, prévoit la transformation des Services de Santé Universitaires (SSU, ex SUMPPS) en Services de Santé Étudiante (SSE).

Ainsi, pour améliorer le service rendu aux étudiants et pour répondre au nouveau cadre réglementaire, un projet de création du Service de Santé Étudiante a été initié par la Présidente par sa décision du 24 octobre 2023. La vice-présidente chargée de la vie des campus, en charge de la santé, en est le porteur politique, et le Directeur du Pôle Étudiant Prévention Santé et Handicap en est le chef de projet. Un comité de pilotage composé de ces derniers membres et du Vice-président chargé des RH, de la Vice-Présidente étudiante, d'un directeur de composante, du DGS, de la DRH et de la directrice de la Vie étudiante et des Campus DVEC a été dirigé par la Présidente.

Les agents du Pôle Étudiant Prévention Santé et Handicap ont été notamment informés du projet le 16 octobre 2023. Le Comité de pilotage a présenté un projet le 23 janvier 2024, et l'a affiné dans sa séance du 18 mars. Ce projet a été présenté et discuté en réunion de pôle en présence de la VP chargée de la santé et du DGS le 2 avril 2024.

Les missions du service

Les missions du service se développent autour de 3 axes principaux : la prévention, l'accès aux soins de premier recours et la veille sanitaire.

De plus, la prévention collective et la prise en charge de la santé mentale, de la santé sexuelle, des addictions et de la nutrition, notamment pour les publics les plus fragiles font partie des missions du service. Enfin, le service participe à l'instruction des aménagements d'études et d'examens des étudiants porteurs de handicap.

Les étudiants qui relèvent du soin sont reçus en première intention et accompagnés dans une démarche de soin vers les dispositifs du territoire.

C'est un service d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des étudiants dans leurs questionnements de jeune adulte en études, avec pour objectif de contribuer à leur pouvoir d'agir et à leur émancipation.

Il s'adresse à l'ensemble des étudiants de l'UBS, quel que soit leur campus. Les personnels du service se déplacent ainsi à Pontivy en fonction des besoins (consultations, actions de prévention…).

Suivant la réglementation, le service a vocation à prendre potentiellement en charge l'intégralité des étudiants du territoire (BTS, CPGE, établissements privés…) par voie de conventions, si les établissements concernés en font la demande.

Ainsi, le volume des activités peut varier, il dépend des étudiants accueillis et des orientations données au service. Dans un premier temps, pour assurer le meilleur accueil des étudiants, les activités devront se restreindre à l'offre de services actuelle, et le développement de partenariats vers les établissements extérieurs sera traité dans un second temps, uniquement si les moyens nécessaires sont disponibles.

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 1er juillet 2024

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

L'organisation

Le Pôle Étudiant Prévention santé et handicap se transforme donc en deux entités distinctes :

- le Service de Santé Étudiante, dirigé par un médecin directeur.
- et le Pôle Social et Handicap qui restera sous la responsabilité du directeur actuel.

Le médecin directeur a été recruté le 2 mai 2024.

Le Service de Santé Etudiante (SSE) sera directement rattaché au Directeur Général des Services, ce qui correspond à l'esprit de la réglementation qui demande un lien au plus haut niveau hiérarchique.

Les effectifs du service SSE sont les suivants :

- Un médecin directeur à Lorient ;
- Un médecin à Vannes ;
- Une psychologue à Lorient ;
- Une psychologue à Vannes ;
- Une infirmière à Vannes et Lorient ;
- Une secrétaire à Lorient ;
- Une secrétaire à Vannes

La gouvernance du service est modifiée. Le conseil de service se réunit en formation restreinte et en formation élargie. La composition du conseil de service est élargie au vice-président du CROUS, à des représentants étudiants, des représentants des établissements cocontractants et un représentant de l'agence régionale de santé. Les missions du conseil de service en formation élargie incluent la définition des besoins de santé étudiante et l'élaboration de la politique de santé des établissements cocontractants, lui donnant un rôle stratégique.

En ce qui concerne le Pôle Social et Handicap, qui demeure sous la responsabilité de la DVEC, les effectifs sont les suivants :

- Un directeur à Lorient ;
- Une assistante sociale à Lorient ;
- Une assistante sociale à Vannes ;
- Une assistante à Lorient et Vannes ;
- Une référente handicap à Lorient ;
- Un référent handicap à Vannes ;
- Une technicienne administrative à Lorient.

Les missions du Pôle Social et Handicap consistent aujourd'hui en l'accompagnement et le suivi des étudiants fragilisés et/ou porteurs de handicap. Dans le cadre du déploiement du Schéma directeur de la Vie Etudiante, le service aura une forte valeur ajoutée sur les thématiques d'accueil, d'inclusion et de solidarité. Il veillera dans ces missions à développer des actions favorisant le bien-être et l'épanouissement des étudiants au service d'une santé globale.

Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité absolue des membres en exercice la création du Service de Santé Étudiante et la transformation du service PEPsh en Pôle Social et Handicap au 01/09/2024.

Document en annexe :

- Néant

Décompte des votes :			
		Suffrages exprimés :	*25*
Membres en exercice :	*29*	*Pour :*	*25*
Membres présents :	*19*	*Contre :*	*0*
Membres représentés :	*6*	*Abstentions :*	*0*

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Signé électroniquement par : Sébastien Le Gall
Date de signature : 28/06/2024
Qualité : VP CA, RH et Finances